

FACTURE N° 4070010
INTERVENTION PLANIFIEE 520
N/REF : 1/06/2024 50H42 C:000923 I:00659
V/REF : GB0049

**SDC '12 Rue Neptune'
C/O BARRAINE IMMO BREST
278 RUE JEAN JAURES
29200 BREST**

IMMEUBLE : 12 RUE NEPTUNE
12, RUE NEPTUNE
.
29000 BREST

Guipavas, le 02 Juillet 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N°12 - GAINES VMC COLLECTIFS
MOTIF : Intervention annuelle
Donneur d'ordre : Mme S. ANDRE

AFFICHAGE
VIGIK RÉCUPÉRÉ EN AGENCE LE 26/06/2024
INTERVENTION DU 27/06/2024
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CAVES FERMÉS
PAS ACCES AUX TRAPPES
PAS CLÉ DE CAVES

NOUS N'AVONS PAS PU EFFECTUER L'ENTRETIEN COMME PRÉVU MALGRÉ L'AFFICHAGE
LES CLÉS FOURNIES

NOUS VOUS INFORMONS QUE LA FACTURATION DU CONTRAT EST MAINTENUE

CEPENDANT, AFIN DE COMPLÉTER L'ENTRETIEN, NOUS DEVONS PLANIFIER UN
SECOND PASSAGE EN DEHORS DU CADRE DU CONTRAT ACTUEL

POUR ÉVITER TOUT AUTRE DÉSAGRÉMENT, VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE NOUS
AURONS BIEN ACCES AUX INSTALLATIONS LORS DE NOTRE PROCHAINE VISITE.

MERCI DE NOUS INDIQUER VOS DISPONIBILITÉS AFIN QUE NOUS PUISSIONS
ORGANISER CE PASSAGE AU PLUS TÔT,

OBSERVATIONS : SB LCOMPTER Email envoyé le 02/07/24 a 08H00 Mme S. ANDRE

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ramonage conduits collectifs	1	122,41	122,41
TOTAL H.T.				122,41
T.V.A. a 10,00%				12,24
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>134,65</u>

Valeur en votre reglement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008).
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros.
TVA acquittée sur les encaissements.

Guipavas, le 02 janvier 2024

Objet : Revalorisation 2024

Madame, Monsieur,

Cher client,

Nous avons subi, au cours de l'année 2023 dans la continuité de 2022, une augmentation non négligeable de nos charges d'exploitation.

Bien que le coût de certains produits ait évolué de manière plus importante que l'inflation, nous avons pris la décision de limiter notre augmentation tarifaire à celui de l'évolution de l'indice des prix entre décembre 2022 et décembre 2023.

De ce fait, nous vous informons de l'application d'une revalorisation tarifaire de 3,8 %, à compter du 1^{er} Janvier 2024.

Comptant sur votre compréhension, et toujours soucieux de vous apporter une prestation de qualité en partenariat, nous nous efforcerons d'optimiser nos services, et notre réactivité à votre égard.

L'ensemble de notre équipe vous remercie de votre confiance et vous présente ses sincères salutations.

Eric LOCATELLI
Directeur Général

